

AVANT-PROPOS

Aide à la décision pour le développement territorial : de nouveaux enjeux pour la recherche



L'aide à la décision publique est aujourd'hui revendiquée comme une finalité opérationnelle des recherches sur le développement des territoires. Les programmes cadres européens l'ont vue s'affirmer avec une volonté de finalisation des recherches européennes, la DG Regio dans ses appels à études et les vagues successives du programme ESPON ont veillé à l'opérationnalisation des résultats à destination des décideurs publics ; différents réseaux internationaux tels que l'ICSU (*International Council for Science*) ou l'ISSC (*International Social Science Council*) ont favorisé un rapprochement voire un partenariat avec les décideurs et des acteurs de terrain dans ce sens ; et les nouvelles orientations de la politique européenne d'innovation, dite « Horizon 2020 » pour la période 2014-2020 témoignent d'une telle préoccupation. Les dispositifs d'intégration entre recherche et développement ont ainsi eu tendance à se renforcer depuis une dizaine d'années.

Ce regain d'intérêt pour la décision publique doit être resitué dans le contexte d'incertitude dans laquelle se situe aujourd'hui l'action publique :

- élargissement notable des contours de ce qui peut être envisagé comme relevant traditionnellement du domaine de l'acteur public (multiplication des parties prenantes, articulation privé-public...);
- confrontation des échelons de décision dont les compétences et les attributions ne sont, dans bien des domaines, ni si clairement définies, ni parfaitement autonomes ;
- place de la société civile et modalités démocratiques à mettre en place pour faciliter l'action collective ;
- nouveaux enjeux de développement associés notamment aux phénomènes de changements global et climatique, ou à la récurrence de la crise économique (Torre et Wallet, 2013).

Au regard des politiques de développement et d'aménagement à destination des territoires ruraux et urbains (et périurbains), il est donc question d'apporter des éléments de connaissance et de réflexion sur les dynamiques à l'œuvre sur ces territoires qui soient utiles pour la décision, mais aussi de progresser dans le domaine des connaissances sur les pratiques, les dispositifs de coordination et les instruments de gouvernance aux différents échelons territoriaux.

À l'échelle nationale, le programme PSDR (Pour et sur le développement régional), consacré à l'analyse des dynamiques territoriales et au rôle qu'y jouent les activités économiques (dont l'agriculture) et les espaces ruraux, s'inscrit dans la lignée des dispositifs d'intégration entre recherche et développement. Il en fait l'un des axes majeurs de la co-construction des projets de recherche entre acteurs et chercheurs. Précurseur dans ces intuitions et sa conception en 1995 (Sebillotte, 2000), il s'est progressivement structuré et étoffé au fil des générations de programmes pour répondre simultanément aux attentes des acteurs des territoires et aux besoins d'aide à la décision publique.

1. Le programme PSDR III cofinancé à part égale entre les conseils régionaux et les organismes de recherche – l'Inra, Irstea et le Cirad, a été lancé en 2007 pour s'achever en 2012. Il s'est déployé dans dix Régions françaises : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, et un ensemble Grand-Ouest constitué des Régions Bretagne, Bas Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes.

Le troisième programme PSDR¹, par les recherches qu'il a développées, contribue au développement régional et territorial dans une logique de recherche appliquée mobilisant et accompagnant les acteurs des régions impliquées. Ce programme est ainsi conçu et construit en lien direct avec les préoccupations des acteurs de ces régions. Les projets financés, constitués de collectifs de recherche pluridisciplinaires ont mis en place une forme de partenariat spécifique, mêlant acteurs de terrain et chercheurs, rendant compte de nouvelles formes de production des connaissances fondées sur un renforcement des interactions entre sciences et société. Ces dispositifs

de recherche interdisciplinaires ont inscrit dans une relation de proximité les usages et les techniques, où l'élaboration des savoirs se déploie à travers des formes organisationnelles redessinées entre organismes de recherche et d'enseignement supérieur, acteurs économiques et pouvoirs publics à l'échelle des territoires, comme l'ont formalisé Etzkowitz et Leydesdorff (2000) dans le modèle de la triple hélice, au sein duquel sont décrites des évolutions de fonctions où chaque catégorie d'acteurs élargit le spectre de ses interventions à des fonctions habituellement réservées aux deux autres sphères, favorisant des rapprochements collaboratifs. L'organisation de ce dispositif met donc l'accent sur la définition des formes de recherche partenariale permettant l'élaboration d'une diversité de connaissances utiles pour l'action et l'innovation, mais aussi sur la mobilisation d'acteurs professionnels et institutionnels qui favorisent des synergies à l'échelle des territoires infrarégionaux et des régions.

Le contexte en mutation dans lequel s'exerce l'action publique renforce donc les besoins de méthodes et d'outils nouveaux en matière d'aide à la décision et à la négociation pour le développement et l'aménagement à l'échelle territoriale et régionale. Face à la complexité des processus de décisions, la nécessité de recourir à des dispositifs d'information pertinents et puissants dans les apports d'une diversité disciplinaire et théorique s'affirme. Les dimensions de cette aide à la décision sont multiples. Elles portent tout autant sur les informations à collecter, organiser et mobiliser comme en témoigne par exemple la généralisation des systèmes d'information géographique ; que sur les méthodes à mettre en œuvre dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement territorial, avec notamment la systématisation de l'usage des diagnostics et des démarches prospectives. Par ailleurs, la montée en puissance des exigences en matière d'évaluation et de suivi appelle l'élaboration d'instruments de suivi et de mesure des impacts des actions menées. Mais il s'agit encore, et de manière croissante du recours à des outils adaptés de concertation et de négociation, dans un contexte où s'affirment les exigences de démarches participatives et multi-acteurs. L'ensemble de ces besoins en matière de renouvellement des instruments d'aide à la décision réinterroge la portée des travaux de recherche, tant sur la plan des apports méthodologiques que théoriques. Les enjeux concernent tout autant les représentations des dynamiques territoriales que l'applicabilité des méthodes et outils élaborés dans des conditions pratiques d'utilisation, de même que le degré de généralisation.

Ce numéro se propose donc, sur la base des projets menés dans le cadre du programme PSDR III et de communications présentées lors du symposium PSDR de Clermont-Ferrand en juin 2012, d'apporter trois éclairages sur la plus-value du programme de recherche en partenariat. Ces éclairages portent sur les formes que peut prendre aujourd'hui l'aide à la décision publique à la fois dans l'apport de connaissances thématiques, et dans l'impulsion chez les décideurs d'une démarche réflexive.

Les trois premiers articles ont trait aux acteurs et aux systèmes d'action publique et collective, et en particulier sur la place relative des dimensions privées et publiques dans les politiques de développement territorial et sectorielle aujourd'hui. Dans un second temps et en réponse aux premiers articles, l'impact des actions mises en place à l'échelle des territoires est envisagé. Quatre articles apportent ainsi des éléments de réponse sur la portée et la pertinence des actions engagées sur les territoires à travers la présentation de résultats concrets d'analyse d'impact. La troisième partie du numéro porte sur les outils de suivi et d'évaluation des actions publiques et collectives sur les territoires. Elle aborde l'aide à la décision sous un angle méthodologique et du type d'outils nécessaires pour un suivi efficace et une mesure des effets des actions engagées. Enfin, un témoignage de la région Midi Pyrénées situe le lien étroit existant entre collectivité locale et recherche, tant sur le partenariat financier que sur la co-construction des orientations de programme, tel que fût le PSDR III et que se profile la nouvelle génération des PSDR. ■

EN SAVOIR PLUS...

■ **ETZKOWITZ, H., LEYDESDORFF, L.**, 2000, The dynamics of innovation: from national systems and "Mode 2" to a triple Helix of university – industry – government relations?, *Research policy*, n° 29, p. 109-123.

■ **SEBILLOTTE, M.**, 2000, Des recherches pour le développement local, *Partenariat et transdisciplinarité*, RERU, n° 2000-3, p. 535-556.

■ **TORRE, A., WALLET, F. (eds)**, 2013, *Les enjeux du développement régional et territorial en zones rurales*, L'Harmattan, Paris, 274 p.

Les coordinateurs scientifiques du numéro

Nathalie BERTRAND

Irstea – UR DTM – Développement des territoires montagnards
2 rue de la papeterie – BP 76 – F-38402 Saint-Martin-d'Hères Cedex – France
✉ nathalie.bertrand@irstea.fr

Frédéric WALLET, animateur national des programmes PSDR

INRA - UMR SAD-APT – AgroParisTech – 16 rue Claude Bernard – F-75231 Paris Cedex 05 – France
✉ frederic.wallet@agroparistech.fr